

DEPARTEMENT MARNE
ARRONDISSEMENT EPERNAY
CANTON SEZANNE BRIE ET CHAMPAGNE
Commune de COURGIVAUX

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de COURGIVAUX (51310)
Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2022 les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie le 13 avril 2021 à 19h00 sous la présidence de Sylvie LEFRANC, Maire

En exercice : 09
Présents : 05
Votants : 09

Présents : LEFRANC Sylvie, BONNART Alain, GOUJAT Sébastien, COCHET Pascal, MALLET Vanessa

Pouvoir : TEMPLIER Arnaud à BONNART Alain, NAROZNY Emmanuel à COCHET Pascal, HETIER Xavier à COCHET Pascal, BULAND Dominique à GOUJAT Sébastien.

Absent :

Secrétaire de séance : BONNART Alain.

Séance du 13 avril 2022

Délibération : N° 2022-04-05 Affectation du résultat

Le 13 avril, réuni sous la présidence de Madame le Maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de de fonctionnement 2021

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	Restes à réaliser 2022	solde des RAR	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 322,71 €		- 6 435,83 €	- 30 810,82 €	- 30 810,82 €	- 37 569,36 €
FONCT	144 107,41 €	39 763,51 €	59 921,81 €			164 295,71 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	164 295,71 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (1068)	37 569,36 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	126 726,35 €
Reprise affectée au 001	6 758,54 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Sous-
préfecture Epernay le 20/04/22
et de la publication, le 20/04/22
Fait le 20/04/22
Le Maire,

Le Maire,
Sylvie LEFRANC

